

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son quatrième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 255 du palais législatif :

- le jeudi 8 juin 2006, à 8 h 30 et à midi;
- le lundi 12 juin 2006, à 9 heures.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans);*
- projet de loi 29 — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act;*
- projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act;*
- projet de loi 33 — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act;*
- projet de loi 34 — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act;*
- projet de loi 41 — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act.*

Composition du Comité :

Réunion du 8 juin 2006, à 8 h 30 :

- M^{me} BRICK (présidente);
- M. CALDWELL;
- M. DERKACH;
- M. GOERTZEN;
- M. HAWRANIK;
- M. le *ministre* LATHLIN;
- M. MARTINDALE (vice-président);
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. REIMER;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M. le *ministre* SELINGER.

Réunion du 8 juin 2006, à midi :

- M^{me} BRICK (présidente);
- M. DERKACH;
- M. DEWAR;
- M. GOERTZEN;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} IRVIN-ROSS;
- M. le *ministre* LATHLIN;
- M. MARTINDALE (vice-président);
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. REIMER;
- M. le *ministre* SELINGER.

Réunion du 12 juin 2006, à 9 heures :

- M^{me} BRICK (présidente);
- M. CUMMINGS;
- M. GOERTZEN;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. le *ministre* LATHLIN;
- M. MARTINDALE (vice-président);
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. le *ministre* SALE;
- M. SCHULER;

- M. le *ministre* SELINGER.

Substitutions effectuée pendant la réunion :

- M. DEWAR remplace M^mc KORZENIOWSKI;
- M. JENNISSON remplace M. le *ministre* LATHLIN;
- M. ALTEMEYER remplace M. le *ministre* SELINGER;
- M. AGLUGUB remplace M^mc la *ministre* MCGIFFORD.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les exposés des 5 personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)* :

Michael Thompson	Président et chef des opérations, Association canadienne des prêteurs sur salaire
Gloria Desorcy	Association des consommateurs du Canada, section manitobaine
Catharine Johannson	Particulier
Mary Lou Bourgeois	Particulier
David Love	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act* :

Catharine Johannson	Particulier
---------------------	-------------

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act* :

Louis Harper	Manitoba Keewatinookinewew Okimowin (MKO)
Carl Braun	Treaty Land Entitlement Committee of Manitoba Inc.

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 34 — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act* :

Martin Boroditsky	Particulier
-------------------	-------------

Le Comité a entendu 4 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 41 — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act* :

Penny Murray	Association pharmaceutique du Manitoba
Scott Ransome	Manitoba Society of Pharmacists
Troy Harwood-Jones	Manitoba International Pharmacists Association
D ^r Sheryl Zelenitsky	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 34 — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act* :

Paul Thomas	Particulier
-------------	-------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 25) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (prêts de dépannage)/The Consumer Protection Amendment Act (Payday Loans)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 164(13) figurant à l'article 3 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Application de la Loi sur la Régie des services publics

164(13) La partie I de la *Loi sur la Régie des services publics*, à l'exclusion de l'article 33, de l'article 34 dans la mesure où il se rapporte aux frais et aux dépenses de la personne nommée, du

paragraphe 51(2), de l'article 52, de l'article 56 dans la mesure où il a trait aux frais des intervenants et de l'article 57, s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux ordonnances visées au présent article comme si les attributions que celui-ci prévoit étaient conférées à la Régie sous le régime de cette partie.

(N^o 29) — *Loi sur l'attribution de grades/The Degree Granting Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 33) — *Loi sur les affaires du Nord/The Northern Affairs Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que les paragraphes 181(1) et (2) du projet de loi soient remplacés par ce qui suit :

Biens-fonds acquis

181(1) Les biens-fonds situés dans le Nord et détenus par le gouvernement, y compris ceux que le ministre acquiert en vertu de l'article 180, sont des terres domaniales au sens de la *Loi sur les terres domaniales* et sont dévolus à la Couronne.

Aliénation — consultation et autorisation du ministre

181(2) Il est permis d'aliéner des terres domaniales situées dans le Nord conformément à la *Loi sur les terres domaniales* si :

- a) dans le cas où ces terres se trouvent dans une collectivité ou dans un rayon de huit kilomètres de ses limites, le ministre a consulté le conseil de la collectivité et autorisé l'aliénation;
- b) dans les autres cas, le ministre a autorisé l'aliénation.

(N^o 34) — *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 30(3) soit remplacé par ce qui suit :

Enquête menée par l'ombudsman

30(3) Lorsqu'il reçoit des renseignements en vertu du présent article, l'ombudsman peut enquêter sur l'acte répréhensible. Dans ce cas, la partie 3 s'applique, à l'exception du paragraphe 21(3).

(N^o 41) — *Loi sur les pharmacies/The Pharmaceutical Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le projet de loi soit amendé, dans l'alinéa a) de la définition de « practitioner » figurant au paragraphe 1(1), par substitution, à « and », de « or ».

La présidente,

Rapport présenté par :

Marilyn Brick

Le 12 juin 2006